

# Séminaire de Bruxelles

17-19.11.2021



## Séminaire en droit européen

### Thèmes: Droit institutionnel de l'UE et relations juridiques Suisse-UE

En plus d'une séance d'introduction et de deux après-midis de séminaire à Fribourg, le séminaire comprend un voyage d'études de trois jours à Bruxelles durant lequel plusieurs institutions seront visitées, notamment celles de l'Union européenne (Parlement européen, Conseil de l'UE, Commission européenne, Mission suisse, etc.).

### Conditions de participation

- Le séminaire s'adresse aux étudiant-e-s en Master ou en Bachelor qui s'intéressent particulièrement au droit de l'intégration européenne
- Participation à la séance d'introduction du jeudi **27 mai 2021 à 18h15** (attribution des sujets ; voir liste des sujets en annexe)
- Présentation de 15 minutes sur le thème attribué durant un après-midi à Fribourg (**le 29.10 et le 5.11.2021, de 14h15 à 18h00**). La présence est obligatoire aux deux dates et est une condition nécessaire pour la reconnaissance des crédits.
- Participation au voyage d'études de trois jours à Bruxelles du **17 au 19 novembre 2021**
- Rédaction d'un travail de (pro-)séminaire (facultatif, voir ci-dessous)
- Bonne compréhension passive de l'allemand, de l'anglais et du français
- Inscription au moyen d'un formulaire (<https://www3.unifr.ch/ius/epiney/de/lehre/seminare/>) avec l'attestation des notes obtenues, des attestations des compétences linguistiques et une lettre de motivation jusqu'au **9 mai 2021** à l'adresse suivante : [robert.mosters@unifr.ch](mailto:robert.mosters@unifr.ch) (min. 10 et max. 15 participant(e)s)
- Coûts : CHF 150 (2 nuits avec petit-déjeuner). L'arrivée et le départ de Bruxelles ne sont pas inclus : ils doivent être organisés et financés individuellement par les étudiant-e-s. L'assurance est à la charge des étudiant-e-s.

### Reconnaissance

1. Travail de séminaire Master (5 ECTS) : Au moins IUR II validé, participation à toutes les dates planifiées, présentation orale de 15 minutes, rédaction d'un travail écrit sous la forme d'un travail de proséminaire (36'000-60'000 signes)
2. Crédits spéciaux Master (5 ECTS) : Au moins IUR I validé, participation à toutes les dates planifiées, présentation orale de 15 minutes, rédaction d'un travail écrit sous la forme d'un travail de proséminaire (36'000-60'000 signes)
3. Crédits spéciaux Master (2 ECTS) : Au moins IUR I validé, participation à toutes les dates planifiées, présentation orale de 15 minutes
4. Travail de proséminaire Bachelor (3 ECTS) et crédits spéciaux Master (2 ECTS) : Au moins IUR I validé, participation à toutes les dates planifiées, présentation orale de 15 minutes, rédaction d'un travail écrit sous la forme d'un travail de proséminaire (36'000-60'000 signes)

## **Liste préliminaire des sujets**

- 1) Le Plan de relance européen de 2020 (« NextGenerationEU ») : l'endettement autonome par l'Union, une évolution importante du droit constitutionnel de l'UE ?
- 2) La déclaration du Conseil européen sur le règlement 2020/2092 relative à un mécanisme de conditionnalité pour la protection du budget de l'UE – Une appréciation d'un point de vue constitutionnel
- 3) Les compétences de l'UE en matière de protection de la santé - Les leçons tirées de la crise du COVID-19
- 4) Le statut juridique de l'Eurogroupe – Notamment selon l'arrêt C-597/18 P Conseil contre K. Chrysostomides & Co. et al.
- 5) Développements récents de la protection juridique dans le domaine de la politique étrangère et de sécurité commune (PESC) – Les apports de l'arrêt C-134/19 P Bank Refah
- 6) Crise de l'État de droit en Pologne et mandat d'arrêt européen – Notamment l'apport de l'arrêt C-354/20 PPU L et P
- 7) Crise de l'État de droit en Pologne et répartition interne des compétences – Un commentaire de l'arrêt C-824/18 A.B. et al.
- 8) L'arrêt PSPP de la Cour constitutionnelle fédérale allemande - Une analyse sous l'angle du droit constitutionnel européen
- 9) L'accord de commerce et de coopération (ACC) entre l'UE et le Royaume-Uni dans le contexte du Brexit : Un accord mixte ou « EU only » ?
- 10) Possibilités et limites de la délégation de pouvoirs aux agences de l'UE – L'exemple de Frontex
- 11) Nature juridique et portée du principe de solidarité en droit de l'UE
- 12) Le droit d'accès aux documents élaborés dans le cadre des trilogues
- 13) Le droit d'accès à l'information environnementale – Notamment à travers un commentaire de l'arrêt T-9/19 ClientEarth/BEI
- 14) Aspects du droit constitutionnel de l'UE des listes transnationales pour les élections au Parlement européen
- 15) La directive sur le détachement des travailleurs - Adoption, application et pertinence pour la Suisse
- 16) Autonomie du droit de l'Union et mécanismes de règlement des différends dans les traités de l'UE avec les Etats tiers (en incluant le projet d'accord institutionnel Suisse-UE)
- 17) La décision d'écourter le mandat de l'avocat général britannique Sharpston dans le contexte du Brexit – Une appréciation juridique (notamment les affaires C-423/20 P (R), C-424/20 P (R) et C-684/20 P et C-685/20 P)
- 18) Les tenues et symboles religieux dans les rapports de travail de droit privé devant la CJUE (notamment dans les affaires jointes C-804/18 IX WABE et C-341/19 MH Müller Handels GmbH)
- 19) Les limites du droit de l'Union au retrait de la citoyenneté nationale (notamment l'arrêt C-221/17 Tjebbes)